



COMPTE-RENDU CONVENTIONNEL CPNNI ALISFA 17 octobre 2018

COMMISSION PARITAIRE PERMANENTE DE NÉGOCIATION ET D'INTERPRETATION ALISFA

Ordre du jour :

1. Examen des CR des 13 et 14 juin 2018
2. Règlement Intérieur des Commissions Paritaires
3. Formation professionnelle
4. Classification : échanges sur les suites à donner aux travaux paritaires
5. Salaires 2019 : premières discussions
6. Priorité de négociation pour 2019

LA NÉGOCIATION SUR LA CLASSIFICATION REPART

Présents : CFDT, CFTC, CGT, FO et SNAEC SO

1. Examen du compte-rendu des CPNN des 13 juin et 14 juin 2018

Après acceptation d'une demande de modification de la part de FO, les 2 comptes rendus sont adoptés.

2. Règlement intérieur des commissions paritaires

Après discussion et modifications, le document est adopté. Le nouveau règlement intérieur prévoit que la CPPNI soit vice-présidée par un représentant des organisations syndicales de salariés. Ce sera FO : Sylvie BECK.

3. Formation professionnelle

Document remis en séance. Aucune organisation syndicale de salariés ne se prononcera sur ce document fourni en séance.

Dans leur rapport, remis le 6 septembre à la ministre du Travail, Jean-Marie Marx et René Bagorski préconisent de passer de 20 OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) à 11 OPérateurs de COmpétences (OPCO) regroupés autour de « champs cohérents ».

Les Branches ont jusqu'au 31 décembre 2018 pour négocier en leur sein leur rattachement à un opérateur de compétences, à défaut de quoi, l'État décidera.

Le Snaecso propose, par accord, de désigner l'OPCO « cohésion sociale ».

FO fait remarquer :

- qu'en juin, le Snaecso a choisi, avec l'ensemble des organisations syndicales de salariés de la Branche, excepté la CFDT, Uniformation comme OPCO pour la Branche,
- qu'ensuite en juillet, le Snaecso au sein de l'UDES s'est prononcé sur le périmètre d'un futur OPCO « Cohésion sociale Santé, Autonomie » basé sur le rapprochement des OPCA Unifaf et Uniformation,
- et enfin qu'en octobre après la parution du rapport Marx/Bagorski, le Snaecso se prononce maintenant pour un OPCO « cohésion sociale ».

Commentaire FO : nous n'avons pas changé d'avis. Notre volonté est toujours de désigner Uniformation ; le rapport Marx/Bagorski n'étant qu'une suite de recommandations.

4. Classification : échanges sur les suites à donner aux travaux paritaires

Le Snaecso est finalement d'accord pour reprendre la négociation sur la classification, notamment sur les filières, les passerelles (vers d'autres Branches ?), les fonctions repères, le système de RIS (Rémunération Individuelle Supplémentaire) et à revoir les emplois hors grille. Ce travail sur la structuration de la classification reformera la grille de salaires et les critères.

FO y rajoute une annexe « assistants maternels » et un avenant sur l'évolution de carrière

5. Salaires 2019 : premières discussions

Le Snaecso : après le désormais traditionnel discours sur l'avenir incertain et les difficultés financières des associations, les employeurs nous proposent 1 % (voire 1,3 % maximum) d'augmentation. Le Snaecso veut se garder une marge financière pour négocier l'amélioration de la QVT (Qualité de Vie au Travail).

La CGT évalue les exonérations de cotisations sociales à 6 % pour 2019.

D'entrée de jeu, la CFDT s'inscrit dans le 1 % et demande que les employeurs financent la complémentaire santé à la place d'une augmentation de salaire. Il resterait 0,12 % pour la RMB (Rémunération Minimum de Branche). Sans augmentation de la valeur du point !

La CFTC demande 1,7 % d'augmentation soit le montant de l'inflation.

FO rappelle que, depuis 2002, les salaires n'ont augmenté que de 13,09 % en 16 ans !... et que 6 pesées sont toujours infra SMIC. Il faudrait 14 % d'augmentation pour atteindre le SMIC dans la pesée 292, d'où l'urgente priorité de révision de la classification et l'augmentation générale des salaires. Avec 2 millions de travailleurs pauvres en France, la revendication d'un salaire minimum au SMIC + 20 % n'est pas une vue de l'esprit, mais permettrait simplement à ces salariés de sortir de la pauvreté et de vivre dignement de leur travail.

À la demande de FO, la révision du montant des indemnités kilométriques viendra compléter la négociation sur les salaires lors de la prochaine réunion le 21 novembre. Chaque organisation y fera ses propositions.

6. Priorités de négociation pour 2019

Pour le Snaecso, ce sera la QVT.

Chaque organisation est invitée à faire ses propositions d'ici le 12 novembre.

Prochaine réunion le 21 novembre 2018

Paris, le 19 novembre 2018
Pour la délégation FO : Sylvie BECK, Muriel GÉRARD